



École
nationale
des
chartes

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 2015.18

LE MONTANT DE LA PEDR

Le conseil d'administration, dans sa séance du 16 octobre 2015,

Direction

DÉCIDE :

d'adopter comme suit les montants attribués au titre de la PEDR :

ATTRIBUTION DE LA PEDR - DÉLIBÉRATION DU CA	
Limites annuelles fixées par l'arrêté du 30 novembre 2009	Proposition d'attribution soumise à délibération du CA. Montants annuels
Taux plancher : 3 500 €	Directeur d'études de de 1 ^{ère} CL et de CE : 6720 €
Taux plafond : 15 000 €	Directeur d'études de 2 ^e CL : 5136 €

Paris,
le 20 octobre 2015

Référence : dir.EB.
N°2015.18

Objet : délibération du
conseil d'administration

Affaire suivie par Élise
Bruneval

Nombre de votants : 18

Votes pour : 18

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Fait à Paris, le 20 octobre 2015,

Le président du conseil d'administration

Louis Gautier

*Membre du campus
Condorcet-Aubervilliers
et de la ComUE
Paris Sciences et Lettres*

65, rue de Richelieu
F-75002 Paris
19, rue de la Sorbonne
F-75005 Paris
T +33 (0)1 55 42 75 00
communication@
enc.sorbonne.fr
www.enc-sorbonne.fr